

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GENERAL
du 09 décembre 2004
Salle du conseil général
Séance ordinaire**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel
2. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2004
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Modification de l'arrêté concernant la taxe sur les déchets
5. Demande de crédit de **Fr. 90'000.00** concernant des travaux de réfection à la métairie de l'Isle
6. Budget 2005
7. Divers

1. Ouverture de la séance, appel

Le président du conseil général M. Jimmy Krieg, ouvre la séance à 20h00 précise. La secrétaire Mme Catherine Massy procède à l'appel. Les membres du conseil communal sont tous présents, ainsi que les membres du conseil général.

2. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2004

Tout le monde a reçu une copie du procès-verbal, celui-ci est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Modification de l'arrêté concernant la taxe sur les déchets

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

5. Demande de crédit de Fr. 90'000.00 concernant des travaux de réfection à la métairie de l'Isle

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

6. Budget 2005

Le président du conseil général procède à la lecture du budget 2005.

Mme Catherine Massy souhaite connaître la clé de répartition des subventions attribuées aux structures d'accueil de la petite enfance.

Mme Gisèle Bonjour répond que les crèches établissent deux factures détaillées sur la

base du revenu des parents, l'une est adressée aux parents et l'autre à la commune.

Mme Catherine Massy souhaite également savoir si actuellement des mamans de jour bénéficient de subventions communales.

Mme Gisèle Bonjour répond que non.

M. Fabrice Bonjour concernant le compte 940.322.73 (emprunt BCN construction nouveau réservoir Fr. 39'000.--), souhaite savoir dans quel compte du chapitre eau ce montant est reporté.

Mme Gisèle Bonjour répond que ce montant n'est pas reporté dans le chapitre eau. Dans ce compte figure l'imputation interne, dont le montant a été calculé sur la base du solde figurant au bilan.

M. Patrice Zurcher a constaté au budget des investissements certains dépassements par rapport aux crédits votés, il souhaite savoir pour quelles raisons.

Mme Gisèle Bonjour répond que dans certains postes des problèmes informatiques sont en cause, mais que pour certains dépassements des crédits complémentaires n'ont pas été demandés. Elle précise également que chaque conseiller a reçu avec les comptes 2003 un tableau excel mentionnant le solde des crédits.

M. Patrice Zurcher souhaite un résumé des comptes par chapitre.

Mme Gisèle Bonjour en prend note.

Le budget 2005 est approuvé à l'unanimité.

7. Divers

M. Jacques de Montmollin informe que selon la tradition, l'apéritif et la sèche au beurre seront servis à l'issue de la séance. Quant à la réception des jeunes gens de 18 ans qui avait lieu en même temps que cette séance du budget, elle a été remplacée par une nouvelle formule d'accueil. En effet, le 3 décembre 2004, les nouveaux habitants et les jeunes citoyens ont été reçus par les autorités communales, à la satisfaction de tous.

Mme Catherine Massy suggère que les partis se réunissent afin d'étudier ensemble par quel moyen amener les jeunes gens, ainsi que les nouveaux habitants à participer à la vie politique de notre village.

M. Jacques de Montmollin répond que le conseil communal œuvre dans cette idée.

Mme Catherine Massy en prend note.

M. Marcel Fleury fait remarquer que la rémunération des commissions pour le travail effectué devrait être revue.

M. Jacques de Montmollin répond que le conseil communal est conscient de ce problème et de nouvelles propositions seront soumises pour 2006.

M. Marcel Fleury constate qu'à la rue de Fin de Forel, la limitation à 30 km/à l'heure n'est pas respectée, il propose un marquage jaune prioritaire pour piétons sur le côté gauche de la chaussée.

M. Philippe Felhbaum répond qu'au début de l'année 2005, une étude sur la sécurité

routière du village sera effectuée en collaboration avec la centrale d'émission des communes suisses.

M. Marcel Fleury informe qu'à la suite de fortes pluies, la rue des Ravières en direction du collège est régulièrement sujette à la formation de gouilles. Il demande au conseil communal d'examiner la possibilité d'évacuer cette eau.

M. Hans-Peter Bürgi répond qu'une solution peu coûteuse sera étudiée, éventuellement la création d'un puits perdu dans le champ voisin, ceci avec l'accord du paysan.

M. Marcel Fleury souhaite connaître l'évolution du recours de Swisscom à l'opposition du conseil communal au sujet de l'échange de l'antenne située à la rue du Franc-Alleu.

M. Hans-Peter Bürgi répond que ce dossier est actuellement traité par les services cantonaux.

M. Marcel Fleury précise qu'une antenne de l'opérateur Orange est implantée à proximité de l'ancien circuit et que le conseil communal avait proposé à Swisscom de déplacer son antenne à cet endroit.

M. Hean-Peter Burqi répond que l'opérateur n'est pas obligé d'accepter cette proposition.

M. Marcel Fleury informe que le parti radical renonce, faute de candidat à occuper le siège vacant au conseil communal.

Plus personne ne désirant la parole, M Jimmy Krieg lève la séance en remerciant les employés communaux pour le travail effectué.

La séance est levée à 20h45

Le président

La secrétaire au procès-verbal